



## La Poste à domicile

La Poste propose des services en ligne de plus en plus nombreux, dont beaucoup sont méconnus.

Bien sûr, le passage au bureau de poste reste nécessaire dans certains cas pour déposer et/ou retirer un colis ou un courrier, mais bien d'autres opérations peuvent être réalisées depuis chez soi, ou du moins initiées.

Essayons de voir cela par le détail.

### Table des matières [+]

- [La Poste à domicile](#)
  - Un petit peu d'histoire
    - Les grandes étapes
    - La Poste et Internet
  - Sites et services web de La Poste
  - Le site principal : [laposte.fr](http://laposte.fr)
    - Dans la rubrique 'Vos services'
    - Dans la rubrique 'Vos e-boutiques'
    - Les autres accès aux services
  - Services intéressants
    - [Digiposte](#)

- Principe de fonctionnement
  - Quels documents conserver ici ?
  - Écrire des lettres postales (simple ou recommandées) depuis chez soi
    - La Lettre en Ligne
    - Lettre Recommandée en Ligne
    - Les timbres
    - laposte.net
  - Conclusion :
- 

## Un petit peu d'histoire



## Les grandes étapes

Depuis le <sup>XXV<sup>ème</sup></sup> siècle, le transport du courrier a fait son chemin !

Au <sup>XIX<sup>ème</sup></sup> est créé le monopole du courrier, le mandat est inventé, le timbre-poste fait son apparition, puis un premier ministère des postes et télégraphes.

Le <sup>XX<sup>ème</sup></sup> amène le transport par voie aérienne, les chèques postaux, la codification des adresses postale, le fameux code postal...

Et au <sup>XXI<sup>ème</sup></sup>, beaucoup de bouleversements, séparation de France Telecom, arrivée d'Internet et de la concurrence, création de la Banque Postale...

Pour en savoir plus sur La Poste et son histoire : [Cliquer ici](#)

## La Poste et Internet

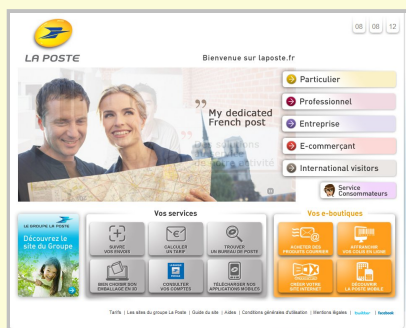
La Poste a lancé en Août 2000 le site **laposte.net** qui permet à tout un chacun de disposer d'une adresse courriel de la forme **prenom.nom@laposte.net**.

Aujourd'hui, dix années plus tard, les services offerts sont très nombreux, et continuent de se développer.

Nous allons donc nous intéresser à ceux-ci.

## Sites et services web de La Poste

### Le site principal : laposte.fr



**Remarque**



Les pages d'accueil changent fréquemment !

Ne soyez pas surpris(e) si celle-ci n'est pas identique à cette copie d'écran !

À partir de cette page, plusieurs services sont proposés, parmi lesquels :

### **Dans la rubrique 'Vos services'**

- Suivre vos envois :

*Avec le numéro de suivi de votre envoi de courrier ou de colis (Colissimo ou Chronopost), vous pouvez suivre son parcours.*

*C'est très pratique ! Et vous pouvez bien entendu communiquer ce numéro de suivi au destinataire qui pourra en faire de même.*

- Calculer le tarif de vos envois :
- Trouver un bureau de poste :
- Bien choisir son emballage en 3D :

Si vous avez une webcam et une imprimante, vous trouverez cet outil bien pratique pour sélectionner le meilleur emballage pour votre envoi !

N'oubliez pas d'imprimer la feuille de référence ! Et regardez la petite vidéo explicative !

- Si vous êtes client de la Banque Postale, accédez à vos comptes à partir de cette page.
- Enfin, si vous avez un **smartphone**, vous pouvez accéder ici aux applications offertes par La Poste.

### **Dans la rubrique 'Vos e-boutiques'**

À partir de cette page, vous pouvez accéder à différents sites de La Poste, pour :

- Acheter des produits courrier : nous y reviendrons plus loin dans cette même page.
- Affranchir vos courriers en ligne : Colissimo ou Chronopost.
- Créer votre site Internet : pour les professionnels...
- Découvrir La Poste Mobile : offres en téléphonie mobile.

### **Les autres accès aux services**

L'onglet 'Particulier' permet d'accéder à l'ensemble des services proposés aux particuliers.

## **Services intéressants**

Nous avons retenu certains sites/services de La Poste qui nous paraissent particulièrement intéressants à utiliser.

Parce qu'ils sont pratiques, utilisables depuis chez soi, plus écologiques, quelquefois plus économiques.

### **Digiposte**

[Digiposte](#) est un service d'**archivage sécurisé** de tous types de documents personnels.

Encore peu répandu, ce genre de services est pourtant une utilisation très judicieuse et très utile du web. En effet, que se passe-t-il lorsque nous sommes victimes d'un sinistre grave comme un incendie, une inondation ou pire ?

Nous nous retrouvons tout à coup complètement démunis de tous documents pourtant indispensables pour faire valoir nos droits auprès des compagnies d'assurance ou administrations !

C'est dans ces moments bien difficiles auxquels nous ne serons jamais préparés, qu'un service comme Digiposte prend toute sa signification.

### **Principe de fonctionnement**

Tout document papier devra être scanné et mis au format PDF de préférence (moindre encombrement, tout en gardant la lisibilité parfaite). Il sera ensuite téléversé dans votre "coffre" Digiposte.

Les photos peuvent aussi être prises en charge, avec un horodatage qui peut être ensuite utile.

À tout moment, bien évidemment, les documents stockés peuvent être consultés et téléchargés, même depuis un smartphone.

### **Quels documents conserver ici ?**

On peut en citer quelques-uns:

- Titres de propriété, factures, contrats...
- Bulletins de salaire, tout document en relation avec la carrière professionnelle...
- Documents fiscaux, revenus, impositions diverses...
- Documents officiels, carte d'identité, passeport...
- Photographies : importantes en cas de sinistre grave et absence de factures de différents objets et meubles.
- Testament et assimilé : vous pouvez donner accès à des personnes autorisées par vous à votre Digiposte.

*Digiposte est gratuit, jusqu'à 3 Go de stockage ! N'attendez pas pour vous prémunir contre les coups durs de la vie !*

*Certaines entreprises acceptent d'ores et déjà d'envoyer sur votre Digiposte vos bulletins de salaire.*

### **Écrire des lettres postales (simple ou recommandées) depuis chez soi**

Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire d'envoyer des lettres dactylographiées, simples ou recommandées (avec ou sans avis de réception), et il peut être pratique, pour différentes causes - maladie, isolement, incapacité de se déplacer, absence d'imprimante -, de pouvoir le faire depuis chez soi.

Deux sites de La Poste permettent ces usages.

#### **La Lettre en Ligne**

[La Lettre en Ligne](#) est un site de La Poste qui permet

- de rédiger son courrier sur son ordinateur OU de le rédiger sur le site directement (modèles de lettres disponibles)

- de choisir un ou plusieurs destinataires
- de régler le coût de l'affranchissement
- de laisser La Poste imprimer la lettre, l'envoyer au(x) destinataire(s)

*Une lettre simple d'une page coûte 0,99 €, mais ces 39 cents supplémentaires sont vite compensés, surtout si nous devons prendre notre voiture pour aller poster notre lettre...*

### **Lettre Recommandée en Ligne**

[Lettre Recommandée en ligne](#) est un autre site de La Poste qui permet d'envoyer des lettres recommandées, avec ou sans avis de réception, à partir de documents de différents types.

Nouveauté récente, la lettre peut être distribuée par le facteur ou par voie numérique. Ce dernier moyen nécessite toutefois que votre destinataire ait validé son [identité numérique](#). Dans ce cas, la lettre recommandée coûte bien moins cher (à partir de 4,38 €).

*Ici aussi, c'est un service bien pratique, qui simplifie la vie ! Et le surcoût n'est pas excessif !*

### **Les timbres**

Dans cette rubrique, il y a plusieurs possibilités :

- acheter des timbres et se les faire livrer à domicile [ici](#).
- choisir des timbres et les imprimer chez soi [ici](#)
- personnaliser des timbres et les commander [ici](#)

*Services bien pratiques, notamment les timbres personnalisés à l'occasion de naissance, mariage...*

### **laposte.net**

Ce site de La Poste, [laposte.net](#) est un site de leur service de messagerie.

C'est un service gratuit, et disposer d'une adresse mail du type @laposte.net peut rendre parfois service. En effet, certains sites web exigent parfois des adresses mail autres que celles qu'on peut obtenir par ailleurs, très (trop) facilement.

Si vous créez une adresse mail ici, vous aurez automatiquement un service Digiposte, cité plus haut.

*Il n'est pas utile de multiplier ses adresses mail, mais disposer d'une adresse supplémentaire n'est pas inutile !*

*Dépendre uniquement de son FAI pour son adresse mail est... un fil à la patte !*

## **Conclusions**

Tous les sites de La Poste n'ont pas été évoqués ici, mais vous pouvez les découvrir sur cette page [Sites du groupe La Poste](#).

Bien d'autres sont à découvrir, car La Poste ne ménage pas ses efforts en ce domaine.

© <http://Ordi-Senior.fr> - 2010:2012

**Toute reproduction est interdite sauf autorisation expresse du propriétaire du site.**